

TERMES ET CONDITIONS D'ACHATS POUR CETTE VENTE

☑ 15 % de frais d'encan sera chargé sur chacun des lots achetés sur place et 18% en ligne et pour ceux qui paye par carte de credit. Paiement accepté : argent comptant, carte de débit et crédit 3% de plus et transfert bancaire.

☑ 25% du montant devra être versé le jour même de l'encan. La balance du paiement devra être versée en entier dans les 24 heures suivants la vente. Si la somme est de 5000\$ ou moins, l'acheteur devra payer la totalité de sa facture le jour même de l'encan. Tous les paiements doivent être effectués au nom de : **Encan Ouellette**

1. Les taxes de vente fédérale et provinciale doivent être payées à : Encan Ouellette au moment de la vente. Les acheteurs exempts de taxes doivent fournir une preuve satisfaisante de leur exemption. Faute de pouvoir présenter une preuve satisfaisante, les acheteurs devront payer lesdites taxes.

2. Tous les articles seront adjugés au plus offrant et : Encan Ouellette se réserve le droit de vendre les articles par lots individuels ou regroupés. En cas de dispute entre 2 enchérisseurs ou plus sur toute enchère, le lot en question peut, à la discrétion de l'encanteur, être remis aux enchères et réadjudgé. L'encanteur fixe toutes les règles relatives à la conduite des enchères et ses décisions sont finales et sont en force de loi pour tous les enchérisseurs.

3. Toutes les ventes sont finales, sans aucune conditions ou garantie explicite ou implicite, ou légale ou autre, les garanties ou conditions concernant titres, descriptions, aptitude à l'usage, quantité, qualité, valeur commerciales, état, condition, emplacement ou autres. Aucune vente ne sera invalidée (et Encan Ouellette ne sera pas jugé responsable) en cas de mauvaise description d'un article ou d'un lot, que ce soit dans un catalogue, une annonce publicitaire, ou autres, les descriptions n'ont pour but que d'être de simples guides et l'acheteur ne doit y chercher des détails précis ou complets, les acheteurs seront supposés se fier entièrement à leurs propres inspections et investigations.

L'acqureur est réputé avoir examiné la marchandise et s'en déclare satisfait et l'accepte tel quel à ses risque et péril et assume les coûts de réparations incluant les pièces non visibles et du même fait exonore : Encan Ouellette et ses propriétaires de toutes poursuites possibles.

Ces équipements contiennent ou peuvent contenir des pièces défectueuses qui sont visible et d'autres qui ne sont pas visibles. Il serait préférable de réparer ces défauts.

Cependant l'acheteur préfère acheter l'équipement à un prix moindre et le reconditionner au fur et à mesure des besoins.

Les huiles filtres et antigel devront être vérifiées par l'acheteur avant d'utiliser l'équipement décrit dans la facture. TOUTE VENTE EST FINALE.

Dans le cas où de l'aide pour transporter les articles seraient fournis par nos employés, nous nous dégageons de toutes responsabilités advenant un bris.

4. Avant de prendre possession de votre bien, l'acheteur devra fournir une preuve de changement de propriétaire s'il y a lieu auprès d'Encan Ouellette, et devra avoir fait le paiement en entier. Tous les articles achetés doivent être enlevés dans les cinq jours suivant la date des enchères. L'acheteur sera responsable des frais de transport ainsi que, sans limitation, de tout dommage infligé à l'environnement au cours ou comme résultat de l'enlèvement. Les acheteurs devront se plier à toutes les lois et règlements sur l'environnement et à toutes les exigences formulées par l'encanteur au sujet de l'enlèvement des articles y compris celles concernant le cautionnement des déménageurs.

5. Les documents de transfert en la possession de l'encanteur, y compris les certificats d'immatriculation de véhicules-moteurs, seront remis à l'acheteur, le jour de l'encan ou dès que ces documents seront disponibles et dès que le paiement sera complet.

6. Tous les équipements de cette vente son vendu en consignation pour le compte du propriétaire par Encan Ouellette.
7. L'acheteur s'assure de vérifier que : L'équipement ne fait pas l'objet d'aucune réclamation, perception, application ou imposition de quelque taxe que ce soit, ni d'aucune hypothèque, créance prioritaire, charge, sureté ou demande d'une autorité compétente de toute nature, malgré l'usage passé, actuelle ou future auquel l'équipement peut être affecté, si tel est le cas l'acheteur dégage Encan Ouellette de toute poursuite.
8. Si l'encanteur est dans l'impossibilité de livrer un article par suite d'incendie, de vol ou pour toute autre raison, il remboursera à l'acheteur toutes les sommes payées par ce dernier à propos de cet article et l'encanteur ne sera pas responsable vis-à-vis de l'acheteur des dommages occasionnées par ou relatifs à cette perte, y compris et sans aucune réserve tout dommage dû au manque à gagner.
9. L'encanteur se réserve le droit de refuser à toute personne le privilège de faire une offre ou d'être présent.
10. Au cas où l'acheteur n'effectue pas le paiement ou l'enlèvement de la marchandise dans les délais mentionnés ci-dessus l'acheteur perdra son dépôt, et l'encanteur peut revendre l'article aux enchères, par contrat privé ou autrement, à la discrétion de l'encanteur.
11. Aucun acheteur ne peut assigner ses droits sur tel article, les transférer ou en disposer avant de l'avoir payé en entier.
12. Encan Ouellette s'engage uniquement en tant que vendeur en consignation et n'est aucunement responsable des objets brisés, volée, contrefaits, et d'accident pouvant survenir sur le site de l'encan.
13. L'enchérisseur convient de réparer à ses frais un lot acheté lors de la vente aux enchères afin qu'il soit dans un état de fonctionner sécuritaire et, notamment, un état qui respecte les normes et exigences des autorités, loi, ou règlements applicables.
14. L'enchérisseur reconnaît que l'endroit où se déroule la vente peut être dangereux. Des substances inflammables, nocives, corrosives et pressurisées sont présentent, de la machinerie lourde est utilisée. Toute personne se trouvant sur le site de la vente aux enchères est là à ses propres risques. Nul ne peut présenter des réclamations contre : Encan Ouellette, leurs employés, et le propriétaire des lieux.
15. L'acheteur devient responsable des achats à l'acceptation de son enchère et il en assume les risques. L'acheteur a la responsabilité d'assurer ses achats sans délai. : Encan Ouellette n'est pas responsable de la perte d'un achat ni des dommages causés à celui-ci après l'adjudication. L'acheteur dispose de 5 jours pour venir chercher les équipements acheté, dépassé ce règlement une pénalité de 50\$ par lot, par jours seront facturés, et si nécessaire des frais de séjour vous seront facturés.
16. Toute personne qui remporte sa mise sera considéré comme le propriétaire à partir de ce moment. Si cette même personne est le ou la propriétaire de cet équipement il ou elle devra en payer les frais d'encan établis de cette vente.
17. Des frais de gestion, de décontamination, de chargement d'équipement, carburant, huile etc peuvent s'ajouter à vos frais.
18. Lors du démantèlement de vos équipement l'acquéreur devra fournir une preuve d'assurance responsabilité de minimum 2 millions couvrant les biens et immeubles d'autrui. Les travaux demandant un corps de métier spécialisé devront être effectué par ceux-ci ex : (électricité = électricien)

Signature de l'acheteur: _____ Date : _____



TERMS AND CONDITIONS OF PURCHASE FOR THIS SALE

? 15% auction fee will be charged on each lot purchased on site and 18% online. Payment accepted: cash, debit and credit card 3% more and bank transfer.

? 25% of the amount must be paid on the same day of the auction. The balance of payment must be paid in full within 24 hours after sale. If the amount is \$5,000 or less, the buyer will have to pay the full invoice on the day of the auction. All payments must be made in the name of: **Encan Ouellette**

1. Federal and provincial sales taxes must be paid to: Auction Ouellette at the time of sale. Tax-exempt purchasers must provide satisfactory evidence of their exemption. In the absence of satisfactory proof, buyers will have to pay the said taxes.

2. All items will be auctioned to the highest bidder and: Auction Ouellette reserves the right to sell items in individual or grouped lots. In the event of a dispute between 2 or more bidders over any bid, the lot in question may, at the discretion of the auctioneer, be put up for bidding and readjudged. The auctioneer shall lay down all rules relating to the conduct of auctions and its decisions shall be final and binding on all bidders.

3. All sales are final, without any conditions or warranty of any kind, express or implied, or statutory or otherwise, warranties or conditions regarding title, description, fitness for use, quantity, quality, commercial value, condition, condition, location or otherwise. No sale will be invalidated (and Auction Ouellette will not be held liable) in the event of a misdescription of an item or lot, whether in a catalogue, advertisement, or otherwise, the descriptions are intended to be mere guides and the buyer should not seek specific or complete details, buyers will be expected to rely entirely on their own inspections and investigations.

The purchaser is deemed to have examined the merchandise and declares himself satisfied and accepts it as is at his own risk and peril and assumes the costs of repairs including non-visible parts and thus exempts: Auction Ouellette and its owners from any possible lawsuit.

This equipment contains or may contain defective parts that are visible and others that are not visible. It would be preferable to repair these defects.

However, the buyer prefers to buy the equipment at a lower price and refurbish it as needed.

Filter and antifreeze oils must be checked by the purchaser before using the equipment described in the invoice. **ALL SALES ARE FINAL.**

In the event that assistance in transporting items is provided by our employees, we release ourselves from any liability in the event of a breakdown.

4. Before taking possession of your property, the buyer must provide proof of a change of ownership, if applicable, to Auction Ouellette, and must have made payment in full. All items purchased must be removed within five days of the auction date. The buyer shall be liable for transport costs and, without limitation, for any damage to the environment during or as a result of collection. Buyers will be required to comply with all environmental laws and regulations and all auctioneer requirements regarding the removal of items, including those relating to movers' bonding.

5. The transfer documents in the possession of the auctioneer, including engine registration certificates, will be delivered to the buyer on the day of the auction or as soon as these documents are available and payment is complete.

6. All the equipment of this sale is sold on consignment for the owner's account by Auction Ouellette.



7. Buyer shall ensure that: The Equipment is not subject to any claim, collection, application or imposition of any tax whatsoever, nor any mortgage, priority claim, charge, charge, security or demand of any competent authority of any kind, despite past, present or future use to which the Equipment may be assigned, if such is the case, Buyer releases Auction Ouellette from any claim.
8. If the auctioneer is unable to deliver an item as a result of fire, theft or for any other reason, the auctioneer shall reimburse the buyer for all amounts paid by the buyer in respect of that item and the auctioneer shall not be liable to the buyer for any damage caused by or in connection with such loss, including without limitation any damage due to loss of profit.
9. The auctioneer reserves the right to refuse any person the privilege of making an offer or being present.
10. In the event that the buyer fails to pay or collect the goods within the time limits mentioned above, the buyer will lose his deposit, and the auctioneer may resell the item at auction, by private contract or otherwise, at the discretion of the auctioneer.
11. No buyer may assign, transfer or dispose of his rights to a particular item until he has paid for it in full.
12. Auction Ouellette is solely engaged as a consignment seller and is not responsible for any broken, stolen, counterfeit, and accidental items that may occur on the auction site.
13. The bidder agrees to repair at its own expense a lot purchased during the auction so that it is in a state of safe operation and, in particular, a state that meets the standards and requirements of applicable authorities, law, or regulations.
14. The bidder acknowledges that the location of the auction can be dangerous. Flammable, noxious, corrosive and pressurized substances are present, heavy machinery is used. Anyone on the auction site is at their own risk. No one may submit claims against: Encan Ouellette, their employees, and the owner of the premises.
15. The buyer becomes responsible for purchases upon acceptance of his bid and assumes the risks. The buyer has the responsibility to insure his purchases without delay. Auction Ouellette is not responsible for the loss of a purchase or damage caused to it after the auction. The buyer has 5 days to come and pick up the purchased equipment, after this payment a penalty of 50\$ per lot, per day will be charged, and if necessary you will be charged for your stay.
16. Anyone who wins his bet will be considered the owner from that moment onwards. If the same person is the owner of the equipment, he or she will be responsible for paying the established auction fees for the sale.
17. Fees for management, decontamination, equipment loading, fuel, oil etc. can be added to your expenses.
18. When dismantling your equipment, the purchaser must provide proof of liability insurance of at least \$2 million covering the property and immovables of others. The work requiring a skilled trade must be carried out by them, e. g.: (electricity = electrician)

Signature of the buyer: _____ Date: _____